

N°DEL182-2019

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

L'AN DEUX MIL DIX-NEUF et le **DIX-HUIT** du mois de **DECEMBRE** à **18h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **DOUZE DECEMBRE 2019**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de Mme Elisabeth BONJEAN.

Conseillers communautaires présents :

Mme AUDOUY Véronique – M. ABADIE Jean-Marie – Mme DUTOYA Guylaine – Mme BONJEAN Elisabeth – Mme SERRE Anne – M. PEDARRIOSSE Francis – Mme HENRARD Marie-Josée – Mme BASLY-LAPEGUE Christine – M. DROUIN André – Mme VERDIERE-BARGAOUI Axelle – Mme LOUME-SEIXO Viviane – M. LALANNE Jean-Pierre – Mme DUDOUS Dominique – M. NOVO Vincent – M. JANOT Bruno – M. DARRIERE Eric – Mme DOURTHE Sarah – M. DAGES Pascal – Mme BERTHELON Marie-Constance – Mme DETOUILLOAN Anne-Marie – M. CAGNIMEL Philippe – M. POMAREZ Serge – M. LE GLOAHEC Jean-Michel – M. LE BAIL Gérard – Mme LASSOUQUE-SABOURAULT Bérangère – M. DAGUERRE Jean-Louis – Mme FRAYSSE Chantal – M. DARRIGADE Hervé – M. CARRERE Christian – Mme DELMON Catherine – M. DUVIGNAU André – Mme DI MAURO Catherine – M. DUFAU Jean-Pierre – Mme CANDAU Francette – M. BERTHOUX Christian – Mme LE MEUR Marie-Christine – M. LACOUTURE Philippe – M. LAVIELLE Jean – M. FORSANS Alain – M. DELMON Philippe – M. LANGOUANERE Bernard – Mme SCARSI Geneviève – M. DUFORT Jean-Michel – M. BOURDILLAS Thierry

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

M. MAUCLAIR Stéphane
M. BALAO Serge
M. DUCHESNE Philippe
Mme NIGITA Lydia
Mme GIRODET Christine
M. DUBROCA Bruno
M. BEDAT Henri
Mme CAZENAVE Sandrine

Donne pouvoir à :

Mme BONJEAN Elisabeth
M. NOVO Vincent
Mme HENRARD Marie-Josée
M. LE GLOAHEC Jean-Michel
M. BERTHOUX Christian
Mme DELMON Catherine
M. DROUIN André
M. CARRERE Christian

Conseillers communautaires absents et excusés :

M. MAUCLAIR Stéphane – M. BALAO Serge – M. DUCHESNE Philippe – Mme NIGITA Lydia – Mme GIRODET Christine – M. DUBROCA Bruno – M. BEDAT Henri – Mme CAZENAVE Sandrine – Mme CAZAUNAU Anne-Marie – M. CHAHINE Hikmat

Secrétaire de séance : Mme DELMON Catherine

OBJET : EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT – AVENANTS AUX CONTRATS DE DSP AVEC LA SOGEDO

Madame la Présidente expose,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5211-18,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération du Grand Dax,

Suite au transfert de la compétence « eau potable » et « assainissement » aux Communautés d'agglomération à compter du 1er janvier 2020 et conformément à l'article L 5211-18 du Code général des collectivités territoriales, la Communauté d'agglomération se substitue aux communes dans l'ensemble de leurs droits et obligations.

La commune de Narrosse a conclu, par une délibération du 9 décembre 2010 deux contrats d'affermage relatifs aux services publics d'eau potable et d'assainissement avec la société SOGEDO, à compter du 1er janvier 2011 jusqu'au 31 décembre 2022.

Les présents avenants ont donc pour objet de matérialiser le transfert automatique de ces contrats à la Communauté d'agglomération du Grand Dax au 1^{er} janvier 2020. Ils permettent également d'effectuer plusieurs ajustements contractuels afin de rendre cohérente la relation avec le délégataire.

Monsieur Serge POMAREZ ayant quitté momentanément la séance ne participe pas au vote.

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

Article 1 : APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de délégation du service public d'assainissement de la commune de Narrosse

Article 2 : APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de délégation du service public d'eau potable de la commune de Narrosse

Article 3 : AUTORISE Madame la Présidente à signer lesdits avenants

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Madame la Présidente et Madame la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERE EN SEANCE,

Les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

POUR COPIE CONFORME,

DAX, le 18 décembre 2019

LA PRESIDENTE,



Elisabeth BONJEAN.